

Commune de Saint-Mihiel

dossier n° DP 055 463 25 00137

date de dépôt : 06 novembre 2025

demandeur : SCI LOUISAMBRE, représentée
par Monsieur LESCROART Romuald

pour : démontage d'un brise-vue et rehausse
d'un garde-corps

adresse terrain : , à Saint-Mihiel (55300)

Affaire suivie par :
Laurence NUNES
03 29 79 92 65

Le Maire
à
SCI LOUISMABRE, représentée
par Monsieur LESCROART Romuald
47 RUE Porte à Metz
55300 Saint-Mihiel

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 06 novembre à la Mairie de Saint-Mihiel, pour un projet de démontage d'un brise vue et rehausse d'un garde-corps.

Par lettre du 27 novembre 2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

Les pièces demandées n'ayant pas été adressées à la mairie de Saint-Mihiel dans le délai de trois mois à compter de la notification de la lettre de demande de pièces, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet (article R. 423-39b) du code de l'urbanisme).

Nota : J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (article L 480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-MIHIEL, le 06/03/26

Le Maire,



Pour le Maire,
La conseillère déléguée
Martine KANNENGISSER